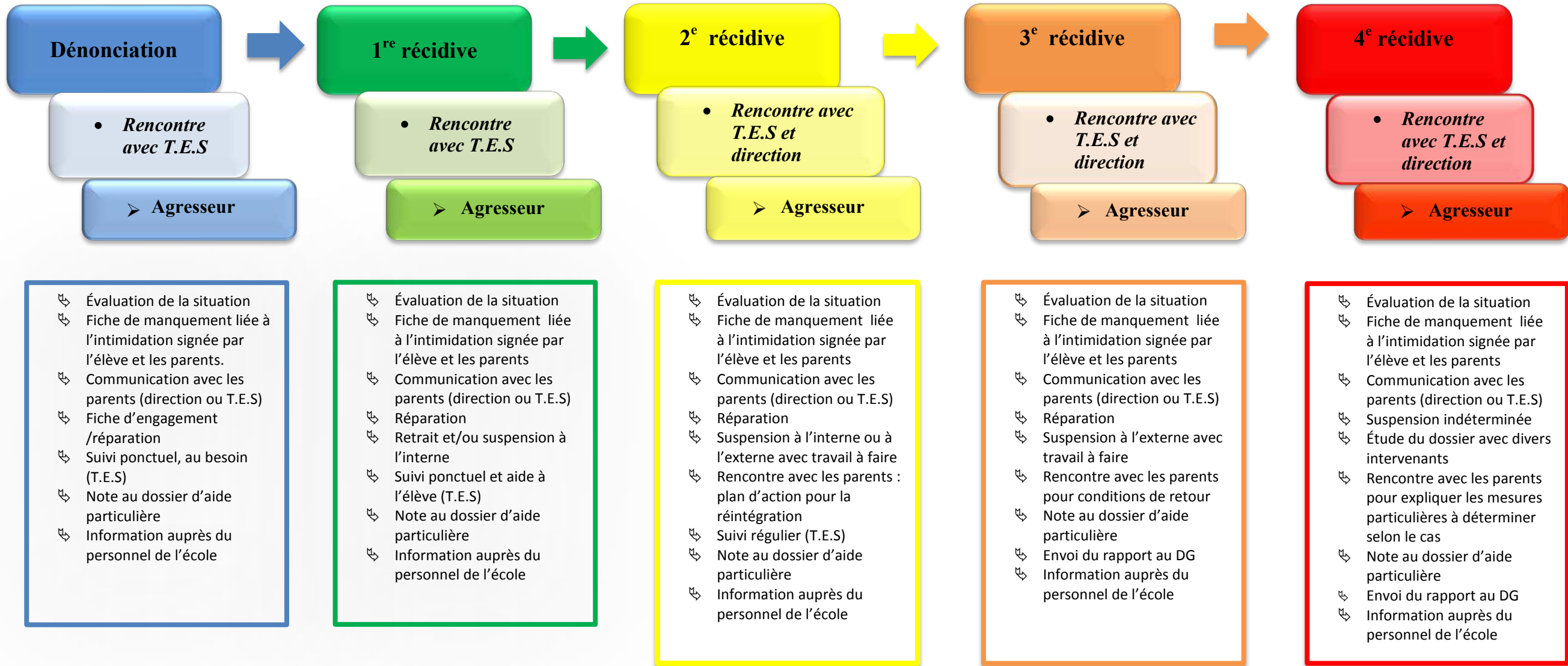


## Sanctions à suivre en cas d'intimidation ou de violence - Agresseur -

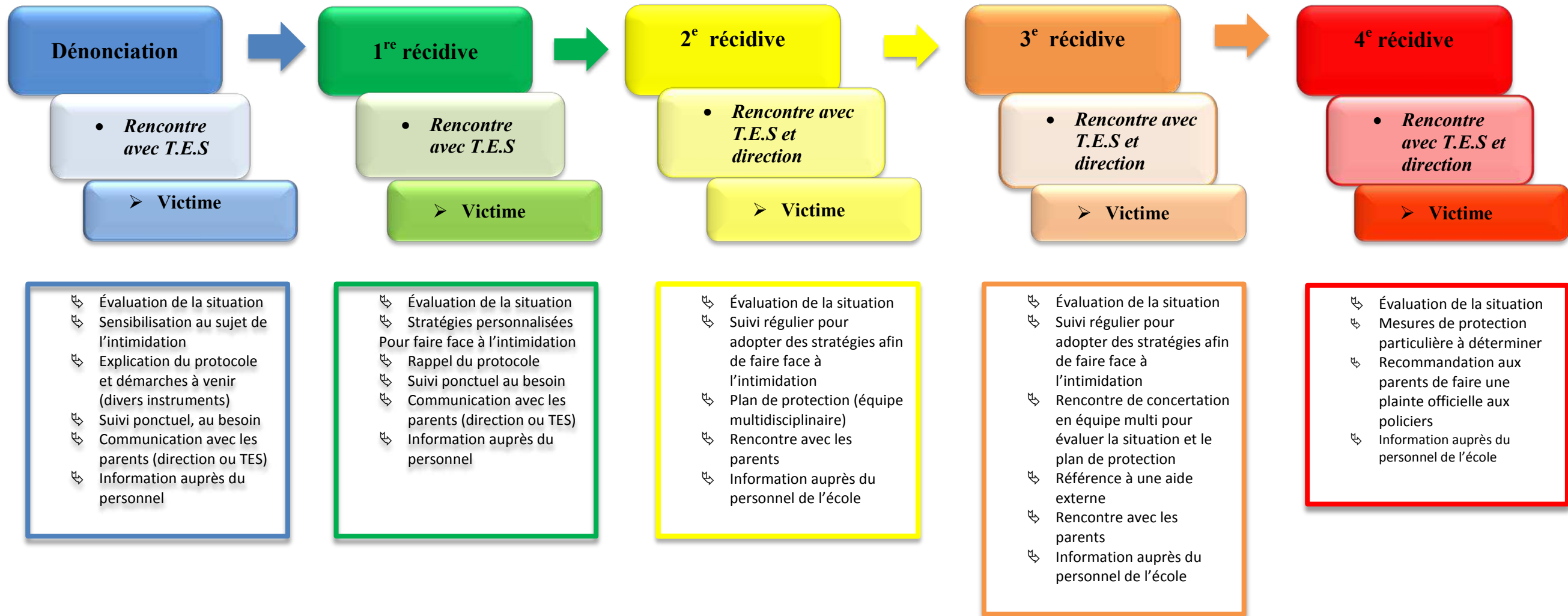


- **À noter : La direction pourrait modifier la gradation des sanctions selon la nature du geste posé ou la gravité de la situation.**

Rédigé en mai 2013

- Sources :
- Protocole inspiré de l'école secondaire du Sommet
  - Document de travail fourni par les services éducatifs de la CSPA

## Mesures d'aide en soutien à la victime et au(x) témoin(s) - En cas d'intimidation ou de violence -



### Témoins :

- Évaluation de la situation
- Rencontre pour faire part des émotions
- Sensibilisation au sujet de l'intimidation
- Explication du protocole

### Mise au point :

- Différence entre dénoncer et rapporter
- Discussion sur le pouvoir d'intervention et des comportements de protection
- Pour le témoin actif, possibilité de conséquences selon la nature et la fréquence de son implication et de sa participation